8 CARROSSERIE

8.1 Carrosserie : châssis nu ou châssis-cabine.
8.2 Matériaux constituant la carrosserie : tôles d'acier soudées.
8.3 Nombre de places assises : 2/3 places.
8.4 Sièges : 1 siège conducteur réglable et suspendu plus 1 banquette.
En option : 1 siège conducteur et 1 siège passager.
8.5 Nombre de portes : 2.
8.5.1 Fermetures : de sécurité à 2 positions.
8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres :
2 glaces descendantes sur porte
2 glaces fixes sur le panneau AR de la cabine
1 glace fixe sur panneau latéral gauche et droit.
8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.
8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.
8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.
8.9 Dispositif de protection latérale : non.
8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement : en option, sous réserve du respect des dimensions mentionnées au point 2.10.2 du châssis-cabine.

9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route : 2.
9.2 Feux de croisement : 2 incorporés aux feux de route.
9.3 Feux de position avant : 2 incorporés aux feux de route.
9.4 Feux rouges arrière : 2.
9.5 Indicateur de changement de direction :
9.5.1 Avant : 2 indépendants.
9.5.2 Arrière : 2 groupés avec les feux rouges.
9.5.3 Latéraux : 2 indépendants.
9.6 Feux stop : 2 groupés aux feux rouges.
9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation. : 1 groupé avec feu rouge gauche.
9.8 Dispositifs réfléchissants :
9.8.1 Arrière : 2 indépendants.
9.9 Feux de détresse : par le fonctionnement simultané des indicateurs de direction.
9.10 Feux de marche arrière : 2 groupés avec les feux rouges.
9.11 Feux de brouillard :
9.11.1 Arrière : 2 groupés avec les feux rouges.
9.12 Feux d'encombrement :
9.12.1 Avant : 2 indépendants.
9.12.2 Arrière : sans.

10 DIVERS

10.1 Accessoires :
10.1.1 Essuie-glace : 2 à 2 vitesses.
10.1.2 Lave-glace : 2.
10.1.3 Rétroviseurs : côté gauche 1, côté droit 3 dont 2 en option (grand angle et/ou accostage).
10.1.4 Avertisseur sonore : 1.
10.1.5 Dispositif antivol : oui, sur colonne de direction.
10.2 Marques d'identité :
10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : sur face extérieure du tablier derrière la calandre côté droit.
10.2.2 Emplacement de la frappe du numéro d'identification : sur longeron droit à proximité de la main AR du ressort AR.
10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	F	6	4	0	A	B	E	0	0	0	0	0	0	0	0	1
[Code][Caractéristiques][Caractéristiques du]																
[Constructeur][générales][véhicule]																

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

V	F	6	4	0	A	B	E	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Le type est indiqué sur la plaque du constructeur.

10.2.5 Identification du moteur : sur carter cylindres arrière gauche.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur que le véhicule numéro VF640ABE000000019 présenté comme prototype des véhicules de marque RENAULT (R.V.I.) type et versions 40ABE1 3,00 / 3,37 / 3,67 / 3,97 / 4,57 / 5,17 / 5,47 / 5,77 / 6,50 (A - B) livré :
- en châssis-cabine satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.85, R.87 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application. Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.65 à R.93, R.103 et R.104 ;
- en châssis nu satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69, R.71, R.75, R.77 à R.78.1, R.79 à R.81, R.94, R.97 et R.103 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application. Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.70, R.72 à R.74, R.76, R.78, R.78.2, R.82 à R.94, R.103 et R.104.

La numérotation dans la série du type commence à VF640ABE000000001.

Montluçon, le 24 Mai 1989

L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines
M. CHAPUT

Vu et approuvé
Enregistré sous le n° AU-2309-89-00
Fait à Paris, le 24 Mai 1989
Pr. le Directeur Régional de l'Industrie et de Recherche d'Ile de France
L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines
D. PIERRE

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je soussigné, RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON, Constructeur, certifie :

a) Que le véhicule livré en : - châssis-cabine * (voir nota 1)

- châssis nu * (voir nota 3)

1.Genre* : CAM ou VASP

2.Marque : RENAULT

3.Type : 40ABE1 Version (1) : H,5FO

4.Numéro d'ordre dans la série du type (1) : VF6H0ABE000009200

6.Source d'énergie : G.O
7.Puissance administrative : 15 CV

8.Nombre de places assises (y compris le conducteur)* : 3 ou 2

10.Poids total autorisé en charge (tonnes) : 11,50
12.Poids total roulant autorisé (tonnes) : 15,00

14.Niveau sonore de référence dB(A)* : gauche 89 - vertical 84

15.Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn) : 1950

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet d'un procès-verbal de réception ci-dessus.

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :

Pour être livré à : SOFINMABAIL Chez SECI J.C. PICOT. 21200 Beaune

RENAULT Véhicules Industriels

Fait à Lyon, le : 16 JAN. 1990

(1) A compléter.
* Rayer les mentions inutiles.

NOTA 1 : pour obtenir l'immatriculation du véhicule remorqué livré en châssis nu ou du camion ou de la camionnette livré en châssis-cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules ;
- soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 3 : pour obtenir l'immatriculation du camion ou de la camionnette livré en châssis nu ou du V.A.S.P. désigné ci-dessus, il doit notamment être joint, au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles, ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.